CFA CREPS \| REIMS	**FICHE TECHNIQUE** **BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF** **Mention Activités Physiques et Sportives de la Forme**	**SESSION** **2027 – 2028**



LE MÉTIER

L'éducateur sportif des Activités Physiques et Sportives de la Forme est un professionnel de la mise en forme, de la préparation physique et de l'entretien physique. Il doit être capable de :

- Encadrer des groupes et conduire des séances en cours collectifs en small group et sur plateau ;
- Participer à l'organisation et à la gestion des activités ;
- Participer au fonctionnement de la structure, aux actions de communication et de promotion ;
- Accueillir différents publics.

Il peut exercer dans des structures marchandes ou associatives, mais également dans des collectivités territoriales, des structures de tourisme ou à domicile en tant que COACH indépendant.

LE DIPLÔME

Le **BPJEPS Spécialité Éducateur Sportif, mention Activités Physiques et Sportives de la Forme (APSF)** est un diplôme professionnel de **niveau 4**, délivré par le Ministère des Sports.

Fiche RNCP : RNCP41752 | **Textes réglementaires :** liens à insérer

Bloc 1 **90 H**	Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
Bloc 2 **40H**	Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.
Bloc 3 **377H**	Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des APSF, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.
Bloc transversal **33 H**	Positionnement – l'anglais du sport – bilan de formation

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **1.** Production écrite explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation, suivie d'une présentation et d'un échange avec les évaluateurs.
- **2.** Production d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet menées dans la structure d'alternance, suivie d'un échange avec les évaluateurs.
- **3.** Entretien conduit à partir d'un document relatif à la conception de deux cycles de séances d'initiation ou d'apprentissage des APSF.
- **4.** Mise en situation professionnelle : conduite d'une séance d'apprentissage, conception et présentation d'un cycle de séances, suivies d'un entretien.

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Être âgé de 16 ans minimum à la date de la session de formation (et de 18 ans pour exercer).
- Être titulaire du **PSC obligatoire** avant l'entrée en formation ;
- Avoir un casier judiciaire vierge (bulletin n°2 vérifié par la Direction Départementale Jeunesse et Sports) ;
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité ;
- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des APSF, datant de moins d'un an (modèle à télécharger dans le dossier d'inscription). LIEN

PARCOURS D'ENTRÉE EN FORMATION

Étape 1 — Tests d'Exigences Préalables (TEP)

Satisfaire aux TEP du Ministère des Sports. Le détail des épreuves figure page 19, annexe IV, des textes réglementaires.

[Lien inscriptions TEP] et **Lien texte**

Étape 2 — Financement

Trouver un financement pour sa formation. (LIEN financement possible)

Étape 3 — Test de sélection

Entretien avec un jury, **20 minutes maximum**. Présentation personnelle à l'oral avec un support.

- **Présentation personnelle :** qui êtes-vous ? Qualités, centres d'intérêt, motivations pour la formation et contraintes.
- **Parcours professionnel :** études, diplômes, expériences professionnelles, stages ou animations, qualifications sportives et situation actuelle.
- **Projet de formation :** projet professionnel après le BPJEPS APSF, financement envisagé, future structure d'alternance et son activité.

Le jour des sélections, prévoyez un support de présentation (PowerPoint, Canva, photos, frise chronologique…) et soyez prêt à le présenter pendant **10 minutes** devant le jury.

LES STRUCTURES D'ALTERNANCE

Salles de remise en forme	Salles de musculation	Salles de CrossFit
Associations multi-activités	Groupements d'employeurs	Salles d'haltérophilie

ORGANISATION DE LA FORMATION

Heures en Organisme de Formation	**659 h – avec les modules de formations complémentaires**
Heures en entreprise / stage	**575 h**
Centre de formation	**Mardi et mercredi**
Structure d'alternance	**Lundi, jeudi, vendredi et samedi**
Modalités	**Présentiel et FOAD (85.5h)**

La formation se déroule en alternance :

- Au CREPS de Reims et dans 4 structures partenaires pour la partie en centre ;
- En structure d'accueil.

Elle permet un passage progressif de l'observation à la conception puis à la prise de responsabilités. Le travail de formation de chacun des stagiaires est conduit avec son tuteur.

Les méthodes de formation en centre s'appuient sur des cours magistraux/des travaux en ateliers/des professionnels sur des domaines précis (animation, supports spécifiques, travaux dirigés spécifiques.)

TARIFS ET PARCOURS DE FORMATION

Après le positionnement réalisé par le formateur référent, un parcours individualisé peut être proposé : dispenses, allègements ou cours de soutien. Le cas échéant, un planning de formation individualisé est établi.

Statut	Tarif horaire	Volume de formation	Total estimé
Financé	**12 € / h**	**659 h**	**7908 €**
Auto-financement	**10,50 € / h**	**540 h (sans modules)**	**5 670 €**

Le parcours comprend **540 heures minimum**, avec la possibilité d'ajouter des modules complémentaires pour atteindre **659 heures** en Organisme de Formation.

Modules complémentaires

Module	Volume horaire
Nutrition du sportif	14 h*
Préparation physique	30 h*
Préparation mentale	28 h*
Sangles connectées	7 h*
Cardio-boxe	10 h*
Cours collectifs	30 h*
Total formation en OF	**Formation 540h + 119H = 659 h**
Stage / entreprise	**575 h**

Total du parcours : 659 h en Organisme de Formation + 575 h en structure d'alternance.

* 10.5 euros / H (tarif uniquement pour les stagiaires BP APSF)

DATES CLÉS

Session de TEP	**22 avril – 24 juin – 25 août**
Inscription possible jusqu'au	**18 juillet 2027**
Sélections à la formation	**26 août 2027**
Début de la formation	**27 septembre 2027**
Fin de la formation	**21 juin 2028**



Mme VIALET - Administratif
✆ 03 26 86 70 13
✆ 06 85 21 95 40
Mme DEVAVRY – Apprentissage
✆ 03 26 86 70 12
M. DUVAL – Responsable de la formation

REJOIGNEZ-NOUS SUR Instagram
@bpaf_reims

